



COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

LUNDI 5 OCTOBRE 2026
18H30 – BESSAN

HÔTEL DE VILLE

PRESENTS : 27

AGDE : MM. ALBANO, BRAULT, Mme AMOYEL
BESSAN : MM. ROUX, SOLIVA, Mme IZQUIERDO
FLORENSAC : MM. PUEYO, SEGHER, Mme LE GOFF
MARSEILLAN : MM. GASC, CUPOLI, Mme REQUENA
NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ
MONTAGNAC : M. GUIRAO, Mme TOKOTO
VIAS : MM. HOULES, BONNAUD, Mme CHEVALET
PAULHAN : M. DUMOUCHEL, Mme PONCE

AUMES : Mme DURAND
NIZAS : Mme SEMPERE
PINET : M. ESPARZA
PORTIRAGNES : M. FAURE
POMEROLS : M. GARDET
TOURBES : M. BOUISSEREN
SAINT-PONS : M. PARGOIRE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 4

AGDE : M. LOPEZ LIGUORI à M. ALBANO, M. RIBES à M. BRAULT
LEZIGNAN LA CEBE : M. OLIVIERI à M. ROUX
MONTAGNAC : M. AUDOUI à M. GUIRAO

ABSENTS EXCUSES : 9

CAUX : M. DELOBELLE
CAZOULS D'HERAULT : M. THOMAS
USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD
PEZENAS : Mme GARCIN-SAUDO, MM. CASTILLO, LOPEZ

CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO
SAINT-THIBERY : M. CALVET
PAULHAN : Mme DAVIT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUX

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 23 juin 2026

- 1°) Fourrière animale – BIPA : remboursement de frais à un particulier
- 2°) Fourrière animale – BIPA : renouvellement de la convention pour la recherche d'animaux blessés
- 3°) Brigade d'enlèvement des tags : renouvellement de la convention avec le SICTOM Pézenas - Agde
- 4°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 22 septembre 2026 par Monsieur Aurélien LOPEZ LIGUORI, Président du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 5 octobre 2026, à 18h30, à Bessan, hôtel de ville, salle du conseil municipal.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Premier Vice-Président qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. Joël ROUX est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 23 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

1°) Fourrière animale – BIPA : remboursement de frais à un particulier

Monsieur le Premier Vice-Président rappelle qu'en date du 29 juillet 2026, la Fourrière animale – BIPA a pris en charge un chien qui a été placé dans le chenil de la structure. Cet animal a été installé dans une cage déjà occupée par un autre chien. Malheureusement, malgré toute l'attention du personnel du service, ce chien a subi des blessures constatées ultérieurement. Lors de la restitution de l'animal, le propriétaire a sollicité le Sivom afin de prendre en charge les frais liés à ces lésions. Le comité syndical est invité à se prononcer sur le remboursement par mandat administratif d'une somme de 123 euros au propriétaire : M. Youcef AZMANI demeurant 12 rue des Auberts à 26400 CREST.

Adopté à l'unanimité.

2°) Fourrière animale – BIPA : renouvellement de la convention pour la recherche d'animaux blessés

Monsieur le Premier Vice-Président indique à l'assemblée, qu'en 2021, le Sivom du canton d'Agde a signé une convention dont l'objectif était de participer à une meilleure sécurité publique dans le cas d'un animal dit sauvage retrouvé blessé sur la voie publique et ses abords. Avec le renouvellement du mandat, il convient de renouveler cette convention signée l'AFUCS : Association Française des Utilisateurs de Chiens de Sang. Le comité syndical est invité à autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

3°) Brigade d'enlèvement des tags : renouvellement de la convention avec le SICTOM Pézenas - Agde

Monsieur le Premier Vice-Président indique à l'assemblée qu'en 2022, une convention a été signée entre le Sivom du canton d'Agde et le Sictom Pézenas – Agde afin d'établir des tarifs entre les deux collectivités pour l'utilisation du service d'enlèvement des tags. Cette convention ayant expiré il convient de la renouveler. Elle prévoit l'intervention de la brigade d'enlèvement des tags du Sivom sur demande du Sictom avec un tarif d'intervention compris entre 400 € et 800 € selon la superficie à nettoyer. Le comité syndical est invité à autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

4°) Questions diverses

- **Renouvellement des logiciels comptables et ressources humaines** : un point est effectué par la Direction sur la procédure de renouvellement des logiciels comptables et ressources humaines au siège du Sivom.
- **Mise à jour des statuts en lien avec la préfecture** : un état des délibérations prises par les communes membres au sujet de la mise à jour des statuts du Sivom est effectué par la Direction. La préfecture devrait prochainement établir l'arrêté préfectoral modifiant les statuts puisque les conditions de majorité sont en cours d'obtention avec l'arrivée de deux délibérations dans les prochains jours.
- **Installation d'un dispositif de carte bancaire à la Fourrière animale – BIPA** : une présentation est faite par la Direction sur la récente installation d'un dispositif de carte bancaire (TPE) pour faciliter les encaissements à la régie de recettes de la Fourrière animale – BIPA.
- **Sécurisation d'un véhicule de la Fourrière animale – BIPA (cages de protection)** : il est présenté en image la récente acquisition de cages de protection afin de sécuriser le transport des animaux dans un des véhicules du service.

- **Renouvellement en cours des conventions avec les vétérinaires et associations** : un point est effectué sur l'avancement des retours des vétérinaires comme des associations de protection animale (période 2027-2029). Les conventions finales seront adoptées lors de la prochaine séance du comité syndical.
- **Travaux envisagés à la Fourrière animale – BIPA** : M. Joël Roux, vice-président en charge de la Fourrière animale – BIPA, fait une présentation des travaux à engager à court et long terme au sein du site de Vias. Un échange s'installe avec l'assistance et permet de mieux appréhender l'ensemble des sujets évoqués qui seront validés lors d'une prochaine séance.
- **Etude d'astreintes à la Fourrière animale – BIPA** : la Direction du Sivom effectue une présentation du dispositif d'astreintes qu'il serait possible de mettre en place en 2027 dans le service. Un échange constructif s'installe entre les délégués. Le diaporama diffusé sera communiqué à l'ensemble des délégués et la décision de mise en place d'astreintes au sein du service sera prise en début d'année 2027.
- **Aménagements sur la grignoteuse** : il est présente au comité syndical les aménagements réalisés sur la grignoteuse achetée par voie de mutualisation entre les communes d'Agde, Paulhan, Marseillan, Nizas et Vias. Elle est désormais opérationnelle et disponible pour les communes concernées.
- **Prochaine réunion du comité syndical** : il est indiqué que la prochaine réunion du comité syndical se tiendra en décembre sur la commune d'Agde. Un repas suivra auquel les membres du comité syndical présents ce jour-là seront invités. Ce sera l'occasion de fêter le départ en retraite de l'agent de la brigade d'enlèvement des tags, aux côtés du personnel du Sivom.

La séance est levée à 19h30. Monsieur le Premier Vice-Président remercie les délégués présents. Le verre de l'amitié est offert à l'issue par les délégués de la commune de Bessan.

**Le Secrétaire de Séance,
Joël ROUX**

